



R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

*Ville de Saclas*

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 12 JUIN 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 12 juin 2019, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Yves GAUCHER, Maire, conformément aux articles L.5211-6 et L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Yves GAUCHER - Evelyne HOANG CONG - Alain GAUCHER - Josiane MARTY - Lionel DEBELLE - Isabelle VINCENT - Patrick LASNIER - Annie LEPAGE - Jennifer FRAGNER - Agnès GRAVIS - Annie BRECHET - Cécile CHAUVET  
(12 présents - Quorum atteint).

Excusés : /

Absents : Jean-Luc CREON - Benoît MINEAU - Jean GARNERY

Pouvoirs : Monsieur Jacques HARDOUIN a donné pouvoir à Monsieur Lionel DEBELLE  
Madame Florence HANNICHE a donné pouvoir à Madame Josiane MARTY  
Monsieur Marc HADROT a donné pouvoir à Monsieur Alain GAUCHER

**A NOTER que Madame Florence HANNICHE et Monsieur Jacques HARDOUIN ont pris part à la réunion à partir de la délibération numéro 2019-04-004 donc les deux pouvoirs deviennent sans objet à partir de cette délibération.**

A été nommée secrétaire de séance : Agnès GRAVIS

**Le procès-verbal de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.**

**I – COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE**

- 02/2019      Décision du maire portant signature du contrat avec la société PITNEY BOWES pour la machine à affranchir
- 03/2019      décision du maire portant signature du M.A.P.A avec la société EVO LUDIK pour la création d'une nouvelle aire de jeux

**2019-04-001**

**II- SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LE SI4RPB ET LA COMMUNE DE SACLAS POUR DELEGATION EN TANT QUE MAITRE D'OUVRAGE POUR DES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES D'ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Syndicat des 4 Rivières et des Portes de la Beauce a la compétence assainissement.

Un récent diagnostic a été fait sur les installations d'assainissement des bâtiments communaux et de nombreuses anomalies ont été décelées dans les bâtiments suivants :

- Vestiaires du terrain de foot
- Restaurant scolaire
- Centre de loisirs
- Ecole Elémentaire
- Ecole maternelle
- Local du club ado
- Local de la chasse
- La mairie/salle des fêtes
- La salle communale
- Le club house
- Les nouveaux services techniques

C'est pourquoi il conviendrait de signer une convention avec le SI4RPB pour lui déléguer la maîtrise d'ouvrage de mise aux normes.

**Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,**

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec le SI4RPB, pour lui donner délégation de la maîtrise d'ouvrage pour la remise aux normes de l'assainissement des bâtiments énumérés au paragraphe 2.

**VOTE : UNANIMITE**

**2019-04-002**

**III- DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FOND DE PROPRETE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX ET L'ACQUISITION DE MATERIEL VISANT LA PREVENTION ET LA LUTTE CONTRE LES DEPOTS SAUVAGES**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que, pour faire face à la multiplication des dépôts sauvages sur le territoire communal et pour lutter plus efficacement contre ces mauvaises pratiques, il est nécessaire que la collectivité réalise des travaux et se dote de matériels afin de diminuer durablement les dépôts sauvages de déchets.

Malgré les interventions répétées des agents des services techniques, des dépôts sauvages sont constamment relevés, c'est pourquoi, la commune souhaite faire installer 5 (cinq) caméras supplémentaires installées aux endroits fréquemment souillés afin de prévenir toute incivilité d'une part et faire l'acquisition d'un véhicule électrique doté de technologies visant à améliorer le travail des agents éliminant les dépôts dans diverses parties de la commune et de ce fait maintenir plus propre notre territoire.

Il précise que la Région, dans le cadre du dispositif « Fonds propreté », peut soutenir financièrement les travaux et l'acquisition de matériel visant à réduire les dépôts sauvages à hauteur de 80% du montant HT des dépenses engagées qui s'établissent comme suit :

- Installation de cinq caméras.....	50 079.00 €HT
- Véhicule électrique Goupil G5.....	36 830.16 €HT
Total	<b>86 909.16 €HT</b>
- Subvention région 80 %.....	69 527.33 €
- Autofinancement.....	17 381.83 €

En conséquence, le Conseil municipal est invité à délibérer afin d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional d'Ile de France.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

- APPROUVE les projets d'installation de 5 (cinq) caméras supplémentaires ainsi que l'acquisition d'un véhicule pour une estimation totale de 86 909 €HT,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention pour ces projets dans le cadre du fond de propreté
- AUTORISE le Maire à signer tout acte ou document y afférents
- PRECISE que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice concerné

**VOTE : UNANIMITE**

**2019-04-003**

**IV- BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°1**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que, pour compenser l'augmentation des charges aux personnels de santé consécutive au départ du Dr Monjoin et de Mme Chevet podologue, il convient d'accorder une subvention exceptionnelle au Groupement des Professionnels de Santé de Saclas d'une part,

De plus, il informe qu'un subventionnement de la Région peut être obtenu pour l'installation de 8 (huit) caméras supplémentaires ainsi que pour l'acquisition d'un véhicule (goupil G5) dans le cadre du fond de propreté avec la Région Ile de France d'autre part.

Aménagement de voirie notamment les trottoirs et la réfection de la chaussée rue de Soupplainville, au cas où la commune de Saclas n'obtienne pas la subvention du contrat de ruralité.

Suite à la vérification des hydrants par Véolia, il apparaît qu'une mise aux normes soit nécessaire.

L'éclairage public nécessite des travaux d'urgence pour alimenter le candélabre place de la République, il s'agit d'une tranchée avec traversée de route entre le candélabre situé face à la poste et le coffret situé place de la République (traversée de route), deux candélabres HS avenue Jean Jaurès et rue de Grenet et plusieurs lampes à changer.

Pour toutes ces dépenses, Il informe l'assemblée délibérante qu'il convient de voter une décision modificative au budget principal pour financer ces dépenses, conformément au tableau annexé.

Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,

- **ADOpte** la décision modificative N°1 sur le budget principal, suivant le tableau ci-après.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	130 654.52 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>130 654.52 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-6574 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0.00 €</b>	<b>5 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>135 654.52 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	130 654.52 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>130 654.52 €</b>
R-1322-019 : Voirie	0.00 €	0.00 €	0.00 €	63 837.38 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>63 837.38 €</b>
D-2128-047 : BERGES DU PLAN D'EAU	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2152-019 : Voirie	0.00 €	121 096.26 €	0.00 €	0.00 €
D-2152-042 : ECLAIRAGE PUBLIC	0.00 €	13 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21568-019 : Voirie	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21571-019 : Voirie	0.00 €	45 395.64 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>194 491.90 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>194 491.90 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>194 491.90 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>330 146.42 €</b>		<b>194 491.90 €</b>

## VOTE: UNANIMITÉ

**2019-04-004**

### **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET COOPERATIVES SCOLAIRES**

*Madame Josiane MARTY présente le projet étudié par les membres du bureau municipal relatif aux subventions allouées aux associations,*

*Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il convient également d'allouer une subvention aux coopératives scolaires pour l'année 2019. C'est pourquoi, il propose les sommes suivantes : 5200 € pour la coopérative élémentaire et 2500 € pour la coopérative maternelle.*

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

- APPROUVE le tableau ci-dessous
- CONFIRME l'octroi des subventions aux coopératives scolaires, votées au budget primitif à l'article 65738 et réparties comme suit :

Coopérative de l'école élémentaire	5 200 euros
Coopérative de l'école maternelle	2 500 euros

ASSOCIATIONS SPORTIVES	ADHERENTS Saclas-ext 18/19	SALLE OU TERRAIN	SUBVENTIONS 2019 allouées
Tennis municipal	35 - 6	Terrain municipal	495
New Body	32 - 60	Salle municipale	1000
USSM (foot)	48 - 211	Terrain municipal	900
Okinowa (karaté)	34 - 51	Gymnase	400
As en Danse	46 - 133	Toutes les salles	405
Renforcement musculaire	22 - 29	Salle des fêtes	200
AAPPMA la Gauloise	20 - 49	Etang - rivière	200
Amicale la Gauloise	22 - 36	Etang	200
Bushido	12 - 4	Gymnase	230
Boucles de la Juine et semi-marathon		Gymnase	700
ACCA (chasse)	18 - 27	Terrain municipal	360
Gym Loisir 3 rivières	20 - 39	Salle des fêtes gymnase	360
Ball trap	46 - 16		50
Au temps de la Crinoline	2 - 13	Salle communale	Ne désire pas de subvention
Krav maga		Gymnase	Dossier non déposé
UBS (boules)		Chalet municipal	Dossier non déposé
<b>Sous-total</b>			<b>5500</b>
<b>ASSOCIATIONS NON SPORTIVES</b>			
Club Ado		Salle communale pour zumba et algéco municipal	1170
Amicale pompiers	26	Gymnase	400
Ecole pompiers juniors			90
Atelier du troll	2 - 1		100
ADMR 7 Arches		Locaux commune	1800
Salioclitae bibliothèque	9 - 2	Local communal	225
Les Pot'Agés			100
Amicale des DGS			50
Trans express 91	1 - 30		50
Téléthon			180
Site archéologique	6 - 84		90
FNACA			90
Crèche parentale	7 - 13	Locaux commune	
Croix rouge			100
<b>Total général</b>			<b>9945</b>

Groupement des Professionnels de Santé de Saclas : 5000€

New body subvention exceptionnelle (pompe à chaleur - chauffe-eau)

Renforcement musculaire subvention souhaitée cette année

Les Pot'Agés nouvelle association (frais inscription réglés par la Mairie)

USSM tournoi Béziers et 60 ans du club

Ball Trap a souhaité 50€ afin de recevoir autres subventions (s'engage de verser un don aux écoles)

CCAS : FSL – CLIC – Fonds d'aide aux jeunes

**Le Conseil Municipal indique que seules les associations ayant satisfait à leurs obligations légales en termes de communication de leur bilan du précédent exercice obtiendront le versement de la subvention qui vient de leur être attribuée**

**VOTE : UNANIMITE**

**2019-04-005**

**V- RAPPORT SUR L'EAU 2018**

*Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les Collectivités Territoriales sont tenues de soumettre annuellement un « Rapport Public sur la qualité du service » eau potable, qui a pour objet de présenter le fonctionnement des services de manière transparente à l'assemblée délibérante et aux usagers.*

*Le décret du 2 mai 2007 a rendu ce dernier obligatoire.*

*Monsieur le Maire présente donc les conclusions dudit rapport au Conseil Municipal et invite celui-ci à délibérer.*

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,

- ADOPTE le « Rapport Public sur la qualité du service » d'eau potable.

**VOTE : UNANIMITE**

**2019-04-006**

**V- DEMANDE DE MODIFICATION DE L'AUTORISATION D'IMPLANTATION DU SYSTEME DE VIDEO PROTECTION**

Monsieur le Maire rappelle que l'implantation du système de vidéoprotection est soumise à autorisation de la Préfecture par arrêté.

Monsieur le Maire précise que devant son souhait de faire installer cinq caméras de vidéo protections supplémentaires dans le cadre du « fond de propreté », il convient de demander la modification de l'autorisation d'implantation de ce système auprès de la Préfecture de l'Essonne.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

- DECIDE de demander la modification de l'autorisation d'implantation de ce système auprès de la Préfecture de l'Essonne.
- DONNE tout pouvoir à Mr le Maire afin de signer les documents y afférents

**VOTE : UNANIMITE**

**2019-04-007**

**VI- MOTION DE SOUTIEN AUX DIRECTEURS ET DIRECTRICES D'ECOLES AINSI QU'A TOUS LES ENSEIGNANTS ET PARENTS D'ELEVES CONCERNES PAR LES DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI « L'ECOLE DE LA CONFIANCE »**

Le projet de loi intitulé « l'école de la confiance » suscite de nombreuses inquiétudes dans la communauté éducative et parmi les élus en raison de plusieurs dispositions pouvant mettre en cause l'organisation de la scolarité dans les communes.

Il prévoit notamment que, sur décision du Préfet et des collectivités locales, les postes de directeurs et directrices des écoles élémentaires pourront être supprimés. Les écoles seront alors rattachées aux collèges de leur secteur, et administrées par le principal aidé d'un adjoint référent.

Ce bouleversement dans l'organisation des établissements scolaires, décidé sans aucune concertation, entraînera la disparition des liens de proximité existant entre les enseignants, les familles et les élus.

Il sera dommageable à l'éveil et à l'accompagnement des enfants, fragilisant les relations école-famille.

De plus, ce projet de loi fait disparaître du Code de l'Education l'obligation pour l'Etat d'accueillir les enfants « au plus près de leur domicile ». Par ailleurs, des missions d'enseignement en responsabilité de classe pourront être confiées à des étudiants non encore formés, dès la seconde année de licence.

Enfin, aucune disposition ne précise l'impact de toutes ces mesures sur le budget des communes.

Pour toutes ces raisons,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,**

- Soutient les directeur et directrices des écoles de nos communes et la communauté éducative des enseignants et des parents mobilisés,
- Réaffirme son attachement au principe de proximité entre l'école, les familles et les élus communaux, et au lien indispensable qu'il constitue pour accompagner la scolarité des enfants,
- Soutient l'action de Monsieur Yves GAUCHER, Maire de Saclas dans son opposition à la réforme Blanquer et dans les initiatives qu'il serait amené à prendre dans l'intérêt premier des élèves, de la Communauté éducative et de la Commune.
- Soutient l'action des parlementaires qui, comme Monsieur Franck Marlin, Député de l'Essonne et Maire honoraire, ont voté contre ce texte en première lecture, et leur demande de mobiliser leurs collègues sénateurs,
- Demande la suppression de ces dispositions qui remettent en cause le modèle de notre école républicaine et la vie de nos communes.

**VOTE : UNANIMITE**

**2019-04-008**

**VII- SIEPB : DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT POUR SIEGER A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE POUR LE GROUPEMENT DE COMMANDE DU S.I.E.P.B.**

Monsieur le Maire informe que conformément à l'article 6 de la convention de groupement de commande du Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateaux de Beauce et pour siéger à la commission d'appel d'offre, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

- DESIGNE : Monsieur Yves GAUCHER, délégué titulaire  
Madame Annie LEPAGE, déléguée suppléante

Qui siégeront à la commission d'appel d'offre du S.I.E.P.B.

**VOTE : UNANIMITE**

*Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h30.  
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.*

Yves GAUCHER

Josiane MARTY

Annie LEPAGE

Agnès GRAVIS

Alain GAUCHER

Lionel DEBELLE

Annie BRECHET

Patrick LASNIER

Evelyne HOANG CONG

Isabelle VINCENT

Lionel DEBELLE

Cécile CHAUVET

Jennifer FRAGNER

Florence HANNICHE

Jacques HARDOUIN

**Ces deux conseillers signent le procès-verbal à partir de la délibération 2019-04-004**